



Département du Val d'Oise

Arrondissement de Sarcelles

DECISION DU MAIRE n° D-96 /2025

Objet : Contrat de cession du droit d'exploitation du concert « **co-plateau d'artistes** » interprétés par Phil Control, Kenedy et Priscillia

Madame la Maire de la Commune de VILLIERS-LE-BEL,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et suivants,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 6 septembre 2024 portant élection de Madame Djida DJALLALI-TECHTACH, en qualité de Maire,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 6 septembre 2024 portant élection de Monsieur BALOSSA Christian en qualité de 8^{ème} Adjoint au Maire,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 6 septembre 2024 portant délégation de compétences du Conseil municipal au Maire,

D É C I D E

Article 1- Un contrat de cession du droit d'exploitation sera conclu avec **MAXA PRODEDIT** par Monsieur Medhi Plocoste en sa qualité de producteur domicilié au 5 allée Pierre Corneille 95400 Villiers-le-Bel pour 1 représentation du concert « **co-plateau d'artistes** » interprétés par Phil Control, Kenedy et Priscillia le **samedi 24 mai 2025 à 20h30** à l'Espace Marcel Pagnol rue Gounod 95400 Villiers-le-Bel.

Article 2- Le montant de la prestation s'élève à 6000 euros HT pour le coût de cession et 330 euros pour la TVA à 5,5% soit un montant total de **6330 € TTC**. Un acompte de 40% sera versé à la signature du contrat.

Article 3- La commune s'engage à assurer les rémunérations pour les charges sociales et fiscales de son personnel. Ainsi que le paiement des droits d'auteurs et voisins.

Article 4- Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont copie sera transmise à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

A Villiers le Bel, le 25/04/2025

Pour Madame la Maire et par délégation,

L'Adjoint Délégué
Christian BALOSSA

